

AVANT-PROPOS

Nous dirions pour annoncer cet ouvrage aux lecteurs – en empruntant l'expression au registre conceptuel des existentialistes – que nous vivons toujours et déjà dans un *monde-cassé*. Les mutations de diverses natures ont contribué à l'ébranlement de nos certitudes d'antan ainsi qu'au renversement des équilibres structurant l'ensemble de notre univers. Ce phénomène que recouvre génériquement le concept de crise se présente à son tour de manière globale et quasi irréversible. Il va au-delà du champ nominal pour se muer en « métaphore d'une *expérience existentielle* de notre manière contemporaine de nous rapporter au temps et au monde ». Il se caractérise de ce point de vue par une érosion pérenne de la biodiversité ainsi que par des atteintes de grande ampleur à l'intégrité de la nature en tant que telle. Il emporte à son passage des conséquences inéluctables sur la biosphère, en particulier lorsqu'il est appréhendé sous l'angle écologique et ou environnemental.

Le diagnostic qui précède ramené à cette dernière hypothèse ne constitue pas une expérience communément partagée par tous. Celle-ci se révèle particulièrement discriminatoire en intensité et en amplitude à travers les différentes modalités de son expression. Chacune des communautés humaines considérée comme telle aussi bien du point de vue démographique que géographique, voire historique, l'éprouve à sa manière, parfois en consentant des efforts significativement très lourds par rapport aux autres. C'est à ce niveau d'analyse qu'intervient le débat relatif à la justice climatique.

Les manifestations de ce nouveau paradigme caractéristique des études environnementales se reflètent à travers des considérations portant respectivement sur les causes. Tel est le cas lorsque l'on tente de cerner son débat à la lumière du contexte de la révolution industrielle à la genèse de cette problématique qui met en évidence le flot d'injustices dans les rapports interétatiques et au plan historique. L'aspect relatif à l'équité évoque des préoccupations liées à la question des inégalités sous l'angle des responsabilités, des impacts du point de vue social et territorial ainsi que de l'accès aux ressources tout comme aux solutions, à la fois du point de vue économique et technologique.

Il existe des preuves empiriques suffisamment solides qui démontrent que l'écart croissant entre riches et pauvres entraîne des conséquences dommageables au détriment de l'environnement. Les problèmes écologiques, dont les perturbations climatiques, exacerbent par ailleurs les inégalités ou les iniquités au sein des populations mondiales.

Le respect des valeurs telles que la dignité et les droits humains prolonge les angoisses qui en découlent au plan axiologique. L'obligation de garantir la sauvegarde des privilèges au profit des générations présentes et à venir se présente de manière incontournable dans la durée. Il se pose enfin l'épineuse préoccupation relative à la réparation des préjudices ainsi qu'à la contribution aux coûts générés par l'impératif des mesures indispensables à la lutte contre le dérèglement climatique, à la reconnaissance des responsabilités différenciées, à une répartition équitable des efforts d'atténuation et d'adaptation et à un accès juste aux financements climatiques.

Les contributions faisant l'objet de ce livre ont consisté en une reconceptualisation du débat en l'abordant dans une perspective africaine, ou en tout cas africaniste. C'est évidemment par ce biais qu'il apparaît selon toute vraisemblance que les préoccupations fondamentales au cœur de cette thématique ne se limitent pas seulement à l'éthique, à l'économique ou au juridique. Les enjeux qu'elle véhicule renvoient à des conditions de survie, de développement, et d'auto-conservation des États concernés à partir du moment où ils mettent en cause la souveraineté tout comme le droit des peuples à disposer librement de leurs ressources naturelles du sol et du sous-sol. Ces présupposés se situent au niveau même du nœud aporétique qui s'articule autour des arguments tels que la faible responsabilité historique des uns au détriment des autres, la vulnérabilité extrême de ceux qui en ont le moins possible, si pas du tout, contribué à la crise climatique en cause, et l'inégalité d'accès aux ressources en vue de la lutte et d'adaptation aux effets néfastes de la crise climatique dans le chef des pays en voie de développement.

Les défis auxquels l'Afrique est confrontée de ce point se révèlent énormes. Ils sont d'ordre *structurel* dans la mesure où nous assistons à une espèce de paradoxe qui fait que ceux qui polluent le moins paient plus. Ce continent ne représente que moins de 4 % des émissions mondiales et historiques de CO₂. Il se voit pourtant obligé de subir de plein fouet les affres du dérèglement climatique, notamment la sécheresse accrue au Sahel et dans la Corne de l'Afrique, la fonte des glaciers du Kilimandjaro, la montée du niveau de la mer en Afrique de l'Est, l'immigration pour cause climatique, etc.

Ils sont également d'ordre *social et spatial* à cause de la vulnérabilité de ses États membres qui ne disposent pas de capacités d'adaptation adéquates à l'ampleur du phénomène. Ce qui ne manque pas d'aggraver les

inégalités internes, notamment au détriment des catégories constituées par de populations rurales, des femmes et enfants ainsi que des communautés autochtones qui sont les plus exposés.

Ils sont par-dessus tout d'ordre *économique et politique* étant donné que la caractéristique éminemment limitée ressources y consacrées. Beaucoup d'États africains manquent de moyens financiers, technologiques et des dispositifs institutionnels susceptibles de favoriser le financement des dégâts causés par le dérèglement climatique. Les tentatives en vue de la mobilisation des financements internationaux se révèlent généralement infructueuses par manque de volonté politique. Les promesses des pays riches (100 milliards de dollars/an) sont insuffisamment tenues. Les décisions mondiales sur le climat à travers des foras tels que les COP, entre autres, reflètent des rapports de force ne jouant pas le plus souvent en faveur de l'Afrique.

Il est vrai que la littérature sur les questions climatiques est abondante au plan scientifique et académique. Cela n'éluide pour autant pas l'intérêt d'une réflexion approfondie sur les divers aspects que soulève son invocation dans ce contexte précis. L'Afrique est incontestablement au cœur des enjeux climatiques au regard de ses ressources tant humaines que naturelles. Elle abrite le deuxième plus grand bassin tropical au monde, le bassin du Congo. Elle dispose des ressources naturelles et minérales essentielles à la transition énergétique et d'une importante population jeune constituant une main d'œuvre utile pour l'avenir et la protection de la planète tout entière. Elle demeure néanmoins à la traîne du progrès et du développement en même temps qu'elle se voit contrariée, de gré ou de force, de manière explicite ou implicite, à ne pas s'investir dans l'exploitation de ses ressources qui s'avèrent de même nature que celles ayant favorisé la croissance économique et le développement industriel des pays occidentaux.

C'est la prise de conscience de ce paradoxe qui a servi de prétexte à la mise en commun des réflexions scientifiques émanant des auteurs spécialisés sur les changements climatiques et le développement durable en Afrique dans le cadre de cet ouvrage. La plupart des projets de contributions ont de manière tout à fait non concertée donné l'impression de se focaliser sur les aspects relatifs à la justice climatique au stade de leur conception. Il devenait à cet égard logique d'adapter l'intitulé du départ en adoptant un titre qui serait susceptible de refléter le contenu et la substance des réflexions de ses co-auteurs. C'est dans cet ordre d'idées que s'est imposé le titre consacré à *l'implémentation de la justice climatique en Afrique : enjeux et défis*.

Ce thème interdisciplinaire se situe au carrefour des branches telles que le droit, la politique et l'environnement. Son objet consiste à assurer une distribution équitable des charges et des bénéfices liés aux actions visant à atténuer les effets du changement climatique. La justice climatique entend promouvoir le *principe de responsabilité commune mais différenciée*, en

vertu duquel les grands pollueurs doivent être véritablement à l'avant-garde de la réponse à la crise climatique. Elle poursuit en même temps l'exigence d'une demande de réparation climatique au moyen des financements pour l'adaptation, les pertes et les dommages. Elle cherche à résoudre l'épineuse question relative à l'accès équitable aux technologies vertes. Sa finalité est d'assurer une représentation renforcée des pays vulnérables, parmi lesquels comptent les africains, dans les instances de gouvernance climatique.

Il ne s'agit nullement de prétendre en l'occurrence que cet ouvrage entend couvrir de manière tout à fait exhaustive ce thème combien complexe dans ses articulations avec les contraintes structurelles et conjoncturelles auxquelles est confronté le continent africain. Il reste limité à l'examen et ou analyse critique du discours relatif à la mobilisation du concept en discussion en passant de ce fait même en revue l'émergence des juridictions sensées contribuer à la gestion du contentieux climatique en Afrique.

Il propose par ailleurs une analyse des mécanismes de prise en charge de la justice climatique par les politiques publiques et les cadres juridiques au niveau régional et national. Il brosse un état des lieux de l'action climatique de l'Union Africaine. Il met en lumière les fondements juridiques des contributions déterminées au niveau national (CDN), une innovation de l'Accord de Paris consistant en un document contenant les ambitions d'atténuation et d'adaptation des États. Il s'intéresse à l'analyse du cadre juridique et institutionnel en lien avec la taxe carbone en prenant appui sur l'expérience de l'un des pays africains. Il s'est également penché sur un des aspects rarement abordés sur la protection des droits à la paix et à l'alimentation mis à l'épreuve par les changements climatiques en Afrique.

Il s'intéresse enfin au débat autour du projet climatique à travers l'analyse du principe des responsabilités communes mais différenciées sous le prisme de l'égalité souveraine et de l'équité, d'une part. Il propose, d'autre part, une réflexion autour de la responsabilité internationale des États dans le contexte de pertes et préjudices du fait des changements climatiques.

La portée limitée du texte d'un avant-propos ne permet pas d'entrer en détails de tous ses énoncés à ce stade. Les lignes qui précèdent n'ont pas entendu décortiquer la quintessence et la substance de l'ouvrage pris dans sa globalité. Il a simplement été question, dans la stricte tradition littéraire, de procéder à une levée en rideaux de ce que l'ouvrage est sensé apporter à ses lecteurs et le contexte de sa conception ainsi que de son élaboration.

Il appartient à chacun de ses nombreux destinataires, en l'occurrence, les enseignants et chercheurs, les décideurs et acteurs du développement, à tirer profit de la part qui lui revient en meilleur titre en fonction de son champ d'intérêt et de sa posture intellectuelle.

Chacune et chacun des auteurs ayant contribué à la production de cet ouvrage mérite d'en être particulièrement félicité et remercié. Sa finalisation matérielle et technique n'aurait pas été possible en l'absence de l'implication déterminante des messieurs Glodie Kinsemi et Dany Bushabu, tous les deux assistants au département de droit international public et relations internationales de la faculté de droit de l'Université de Kinshasa, dont le sens du dévouement a permis une coordination quasi parfaite entre les acteurs intervenants à des différentes étapes de sa production. Ils méritent de ce point de vue hommages et encouragements.

Nous tenons enfin à exprimer toute notre gratitude à la maison d'éditions Bruylant qui a accepté d'en assurer la publication et la diffusion.

Ivon Mingashang

Blaise-Pascal Ntirumenyerwa Mihigo